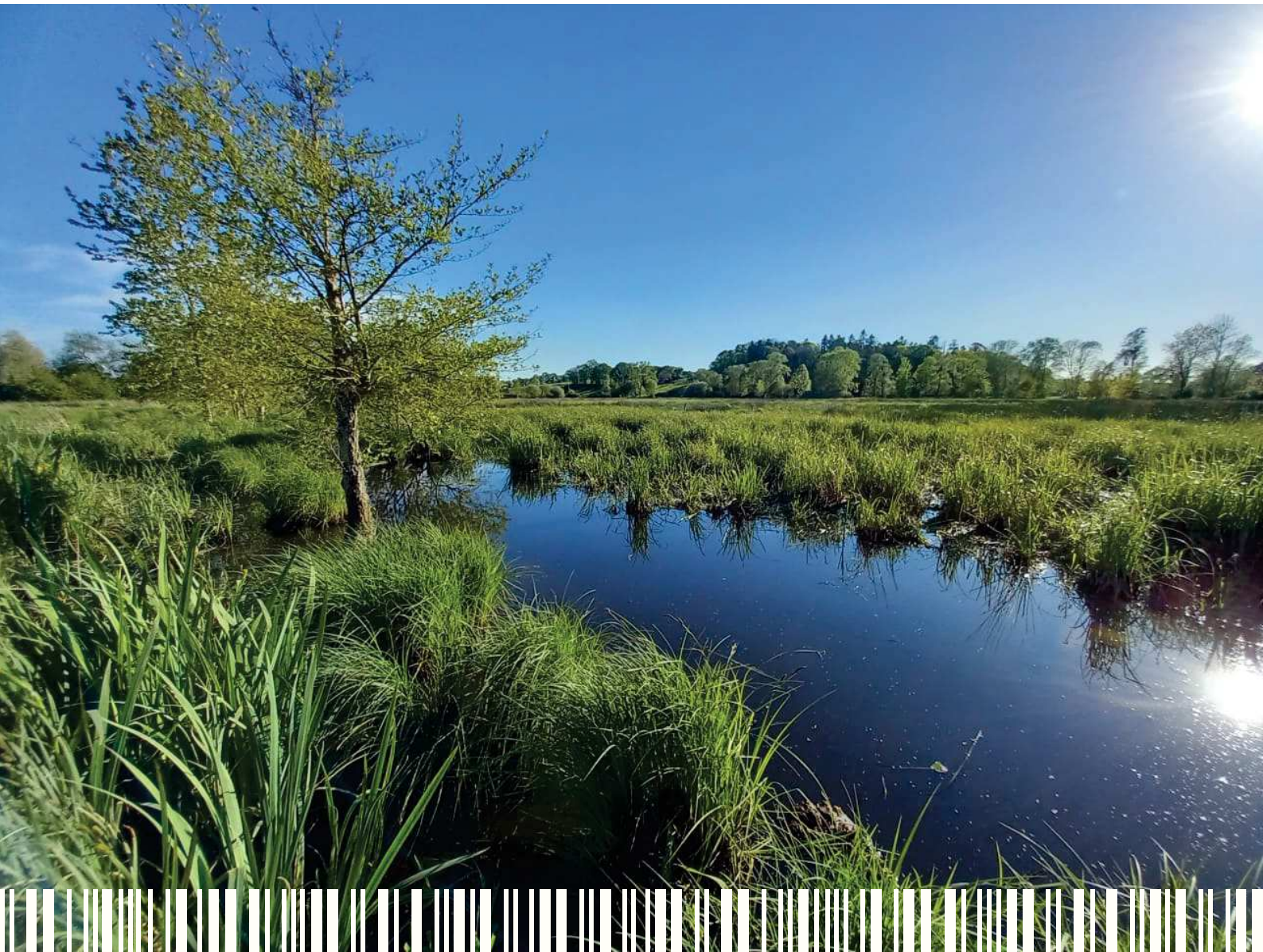


RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Assemblée générale - 25 mai 2024



Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

www.peche35.fr



Sommaire

Edito

La Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine

Les AAPPMA d'Ille-et-Vilaine

Gouvernance et organigramme

Les partenaires

Les chiffres clés de 2023

Vente en ligne

Les grandes dates de 2023

Pôle Réglementation et contentieux

Pôle Développement du loisir pêche

Pôle Milieux

Bilan et compte de résultat 2023

Budget prévisionnel





Edito

C'est un grand plaisir de revenir dans les territoires des associations pour notre Assemblée Générale.

Merci à la Gaule Vitréenne de nous recevoir aujourd'hui dans de si belles conditions. Je tiens à féliciter leur conseil d'administration ainsi que leurs bénévoles qui réalisent un travail considérable et permettent à tous de bénéficier d'une forte richesse piscicole où toutes les espèces sont représentées.

La pratique de la pêche sur Vitré et ses alentours est le résultat d'une collaboration forte et engagée avec Eaux et Vilaine. Les partenariats avec les acteurs locaux sont une nécessité pour l'avenir de notre loisir. Alors que certains élus se plaindraient à nous voir disparaître, d'autres, comme ici à Vitré, misent sur nous pour embellir leurs territoires. Nos nombreuses actions en faveur des milieux aquatiques nous identifient encore plus chaque jour comme des acteurs majeurs de la biodiversité.

Malgré notre engagement pour l'intérêt général, nos nombreuses actions et notre respect pour la nature sans faille, notre avenir est en danger. Je n'arriverai jamais à comprendre comment des élus peuvent vouloir nous retirer du paysage alors que nous faisons partie des meilleurs écologistes de France. Nous n'accepterons plus d'être stigmatisés et, s'il le faut, nous nous associerons à de nouveaux partenaires pour revendiquer nos droits. Nous sommes tellement nombreux, nous ne devons plus nous cacher mais bien nous mettre en avant.

C'est en votre nom que mon équipe et moi-même, menons nos actions avec la plus grande détermination. Nous maintiendrons notre rôle prépondérant pour la sauvegarde de la biodiversité. Avec ou sans leur soutien, je vous fais la promesse que nous continuerons à pêcher et à transmettre nos valeurs.

Soyons fiers d'être pêcheurs !

Jérémy Grandière
Président de la Fédération
des AAPPMA d'Ille-et-Vilaine



La Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine

La **Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) d'Ille-et-Vilaine** est une association loi 1901, ayant le caractère d'un établissement d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature. Elle regroupe toutes les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) du département et a pour principal objet :

> Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées ;

> La collecte auprès des A.A.P.P.M.A. de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche milieux aquatiques.



Initiation à la pêche au coup



Restauration d'un cours d'eau et d'une mare

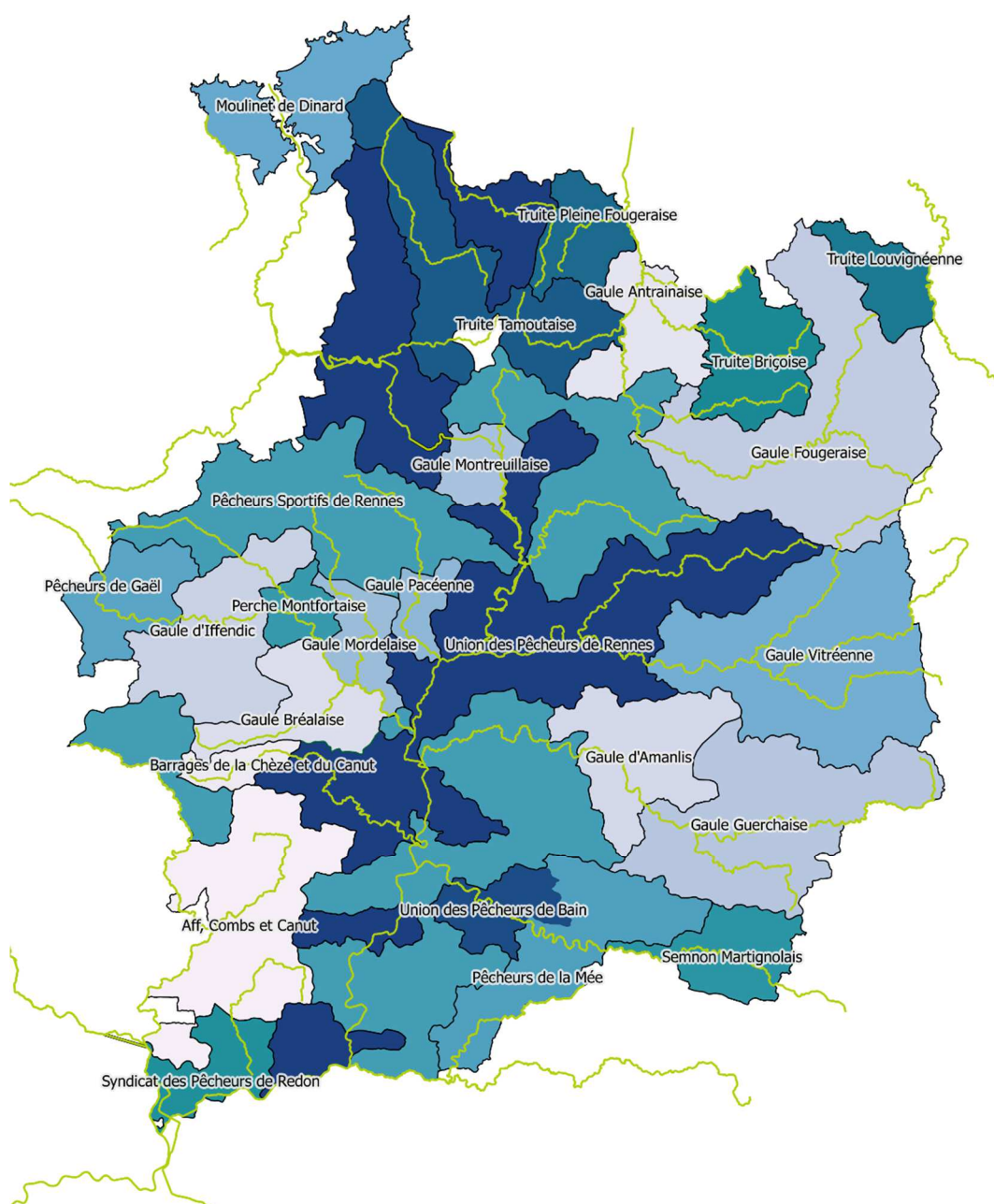
> La protection, la gestion et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que la surveillance du domaine piscicole départemental ;

> Le soutien et l'accompagnement technique aux acteurs publics de l'eau dans la mise en place de programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques et d'espèces piscicoles patrimoniales.

La fédération est un acteur engagé dans la gestion et la protection des milieux et des espèces aquatiques et œuvre ainsi pour une pêche de qualité.

Les AAPPMA d'Ille-et-Vilaine

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (C.P.M.A.). En Ille-et-Vilaine, elles sont au nombre de 26.



Gouvernance et organigramme 2023

LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION EN 2023



Jérémy GRANDIERE
Président



René LUCE
1^{er} Vice-président



Hervé LEMEE
2^{ème} Vice-président



Loïc PRUAL
Trésorier



Claude HAMARD
Trésorier adjoint



Patrick LECONTE
Secrétaire



Hervé MAILLARD
Secrétaire adjoint

ADMINISTRATEURS

Alfred ANDRE
Jean-Paul BELLIER
Alain CHOQUET
Jean-Pierre COIRRE

Jean-Yves DIOT
Jean-Marie IZABEL
Jean-Paul BROHAN

Dates des réunions du Conseil d'Administration en 2023 : le 6 février, le 11 avril, le 22 mai, le 26 septembre et le 29 novembre.

Consultations numériques du CA : le 17 mars et le 3 juillet.

Dates des réunions de secteurs : les 4, 5, 6 et 7 septembre.

La réunion des présidents s'est tenue le samedi 9 décembre.



ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA FDAAPPMA35

PRESIDENT : Jérémy GRANDIERE

Christelle BUKRABA	Gwénaél ARTUR DIRECTRICE		Poissons migrateurs Politiques Régionales eau et biodiversité	
	Pôle Administratif	Pôle Réglementation et contentieux	Pôle Développement du loisir pêche et communication	Pôle Milieux
Pôle Comptabilité et Ressources Humaines - comptabilité générale ; - ressources humaines	Caroline TAILLEBOIS - secrétariat général ; - cartedepeche.fr ; - AOT ; - contentieux pêche et GPP (suivis).	Richard PELLERIN - organisation du contrôle de l'exercice de la pêche ; - réglementation pêche ; - contentieux pêche ; - suivi Loi Eau – dossiers juridiques. <i>Secteur ouest : Florian GUERINEAU Secteur est : Richard PELLERIN</i>	Alexandre LE BORGNE - gestion et valorisation des parcours de pêche ; - cartedepeche.fr ; - animation ; - communication ; - manifestations ; - tourisme pêche et démarches partenariales. Pôle Animation Maison Pêche et Nature Arthur LE MEHAUTE	Florian GUERINEAU Stratégie départementale de suivi des politiques de l'eau et des milieux aquatiques - contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) ; - SAGE ; - ENS, Natura 2000 ; - partenariats locaux et études ; - plans de gestion AAPPM. <i>Secteur ouest : Florian GUERINEAU Secteur est : Richard PELLERIN</i> Pôle Expertise et Ingenierie Matthieu PECHARD (remplacé par Léa GONIN en 2024)



Les partenaires

La Fédération mène de nombreuses actions dans le cadre de ses missions de développement du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques. Elle est soutenue par des partenariats techniques et financiers avec :

- *L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;*
- *La Région Bretagne ;*
- *Le Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel ;*
- *Le Département d'Ille-et-Vilaine ;*
- *La Fédération Nationale pour la Pêche en France.*

Par ailleurs, la Fédération travaille en collaboration et en partenariat sur de nombreux projets avec :

- *Bretagne Grands Migrateurs ;*
- *La Région Bretagne ;*
- *La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine ;*
- *L'Office Français de la Biodiversité ;*
- *Les guides de pêches professionnels ;*
- *L'Institut National de Recherche Agronomique ;*
- *Les syndicats intercommunaux de bassins Versants ;*
- *Les communautés de communes et les collectivités en charges des compétences milieux aquatiques.*

A noter : la Fédération adhère à :

- *Bretagne Grands Migrateurs ;*
- *L'Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne ;*
- *La Fédération Nationale pour la Pêche en France.*

Enfin la Fédération siège à certaines instances institutionnelles :

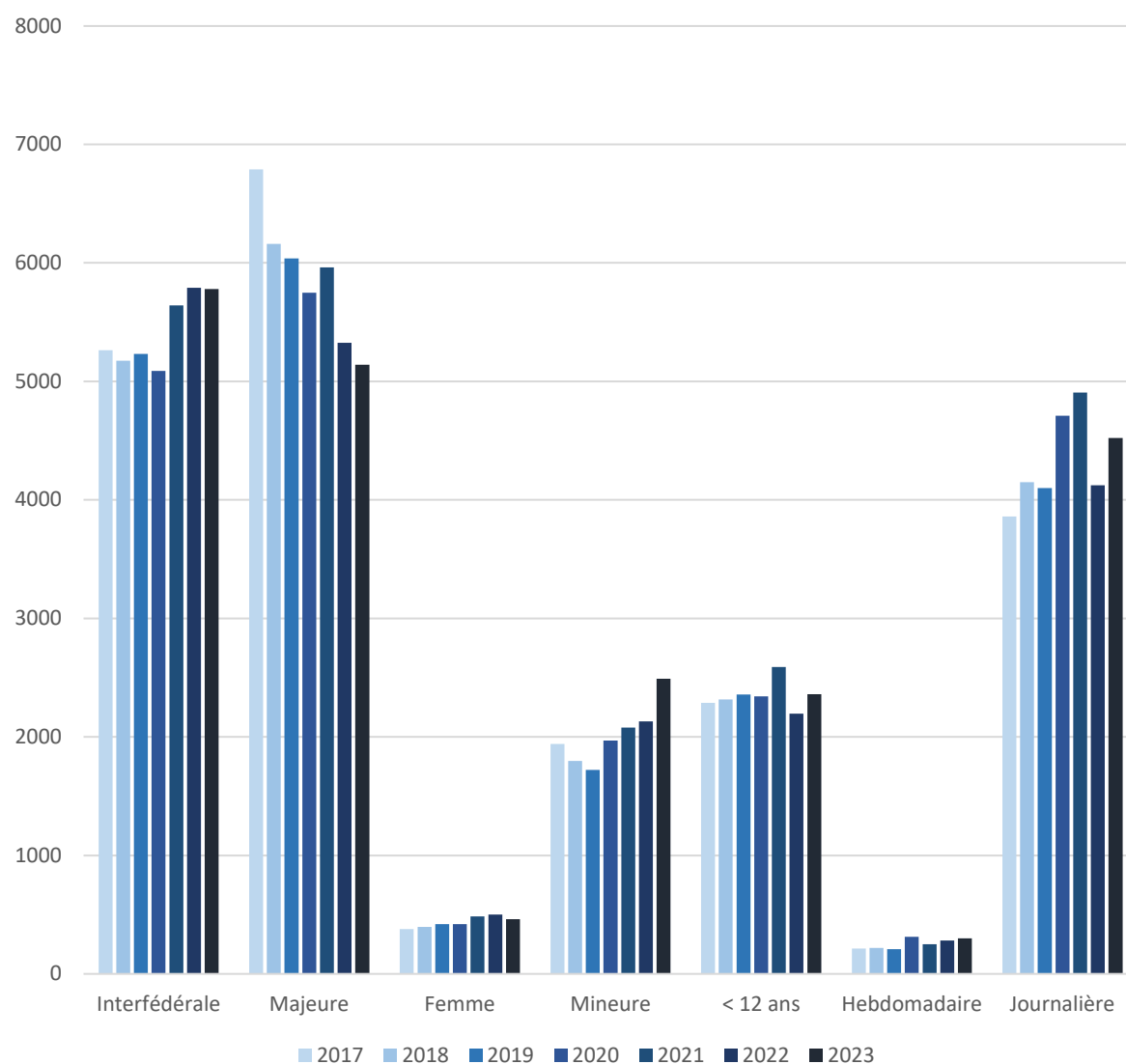
- *Commissions Locales de l'Eau des SAGE de la Vilaine, du Couesnon, de la Sélune, de la Rance et des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne ;*
- *Comité de Gestion des Poissons Migrateurs ;*
- *Comité de Bassin Loire-Bretagne ;*
- *Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;*
- *Comité Régional des Carrières ;*
- *Comité de Gestion de la ressource en eau.*



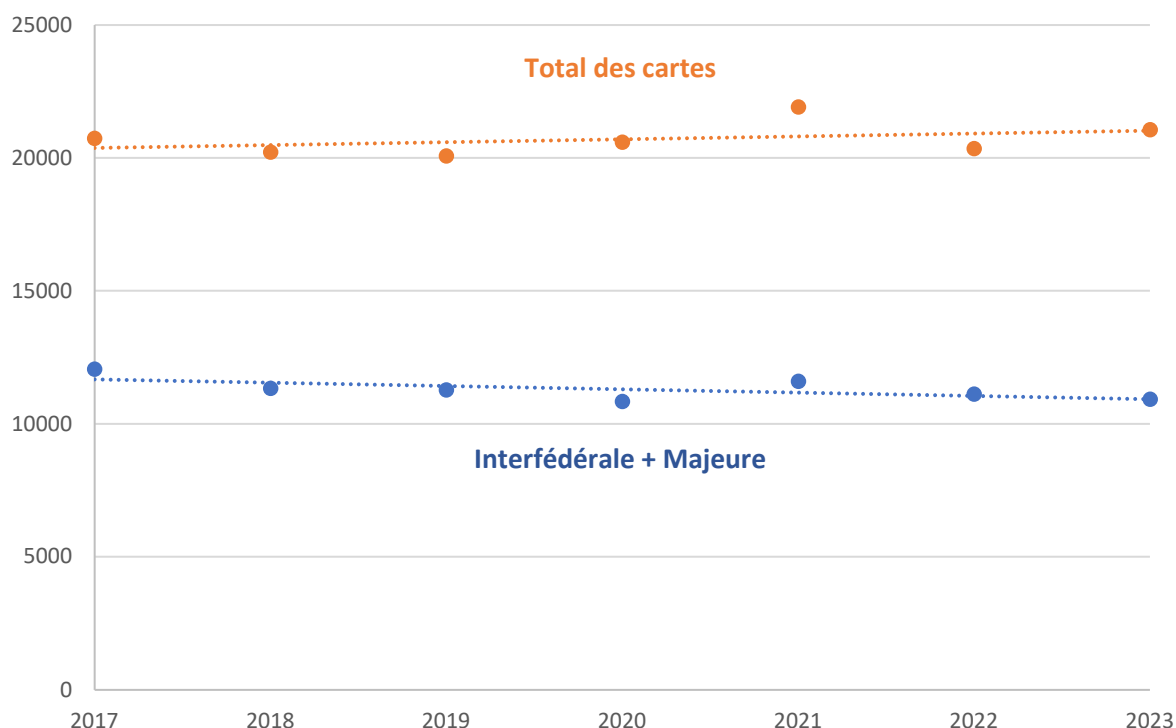
Les chiffres clés de 2023

21 261 adhérents
22,8% de moins de 18 ans (4 851)

EVOLUTION DES VENTES DE CARTES DE PÊCHE ENTRE 2017 ET 2023



COMPARAISON TOTAL DES CARTES/INTERFEDERALE + MAJEURE



On constate en 2023 une hausse du nombre total de cartes (+3,4% par rapport à 2022), une tendance, bien que légère, observée depuis plusieurs années. Cette hausse est principalement due aux cartes mineures et <12 ans ainsi qu'aux cartes périodiques (hebdomadaires et plus particulièrement journalières). Si les ventes de cartes interfédérales sont relativement stables par rapport à 2022, celles de cartes majeures continuent de diminuer, une tendance fortement marquée depuis plusieurs années également.

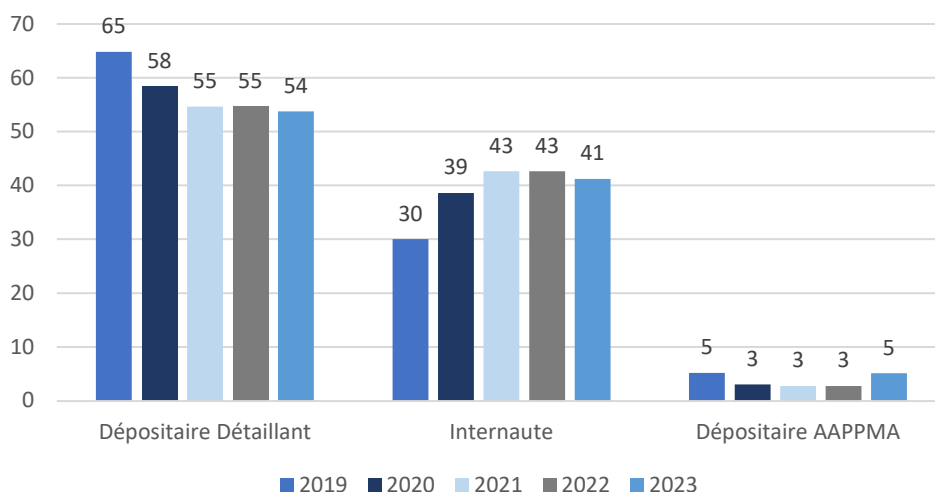
Le nombre de carte ADAPAEF a légèrement diminué (13 cartes contre 15 en 2022). Le nombre de carte automne a quant à lui sensiblement augmenté (194 cartes, +12,8%).



Vente en ligne



REPARTITION PAR POINTS DE VENTE (EN %)



Les acquisitions de cartes de pêche se font toujours majoritairement chez les dépositaires (10 878 / 21 261 produits), même si 2023 confirme une tendance à la baisse observée depuis la mise en place de la vente en ligne. La proportion de cartes prises par les internautes diminue cette année légèrement au profit des cartes délivrées par les AAPPMA.

Les grandes dates de 2023

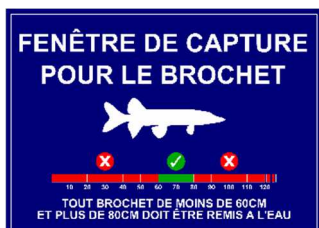
VIE ASSOCIATIVE ET GRANDES DECISIONS

JANVIER

Lancement des fiches actions



Mise en place d'une fenêtre de capture pour le brochet sur 6 plans d'eau



SEPTEMBRE

Réunions de secteurs



DECEMBRE

Réunion publique pour l'avenir de la pêche dans le Pays de Fougères



EVENEMENTS & MANIFESTATIONS

MARS

Foire Internationale de Rennes



JUIN/OCTOBRE

4^{ème} édition du Carna Tour



JUIN

Fête de la pêche à Hédé-Bazouges.



OCTOBRE

Rencontres Halieutiques Bretonnes sur l'étang de Boulet.



Présidents des AAPPMA

PRESIDENT(E)S DES AAPPMA D'ILLE-ET-VILAINE DE 2022 A 2026

AAPPMA	Président(e)	
Aff, Combs et Canut	Jean-Paul	BELLIER
ADAPAEF	Jean-Paul	BROHAN
Barrages Chèze et Canut	Fabrice	VICTOR
Gaule Antrainaise	Bernard	ALINE
Gaule Bréalaïse	Jean	AUBIN
Gaule d'Amanlis	Jean-Yves	DIOT
Gaule d'Iffendic	Loïc	PRUAL
Gaule Guerchaise	Daniel	SIMON
Gaule Montreuillaise	Alfred	ANDRE
Gaule Mordellaise	Jérémy	GRANDIERE
Gaule Pacéenne	Jean-Marie	IZABEL
Gaule Vitréenne	Daniel	GANDON
Moulinet de Dinard	Sylvie	SINAY
	(remplacée par Maxime ALZIN en mai 2024)	
Pêcheurs de Gaël	Pascal	TOQUET
Pêcheurs de la Mée	Alain	CHOQUET
Pêcheurs de l'Etang d'Ouée	Jean-Pierre	CHATELLIER
Pêcheurs sportifs de Rennes	René	LUCE
Perche Montfortaise	Patrick	LECONTE
Semnon Martignolais	Frédéric	MOUSETTE
Syndicat des Pêcheurs de Redon	Jean-Luc	ASSAILLY
Truite Briçaise	Jean-Michel	BERTHELOT
Truite Louvignéenne	Morgan	DRUET
Truite Pleine Fougèraise	Stéphane	COUSTOU
Truite Tamoutaise	Yorick	POUSSIN
Union des Pêcheurs de Bain	Fernand	CHEVREL
Union des Pêcheurs de Rennes	Patrick	BOUGET

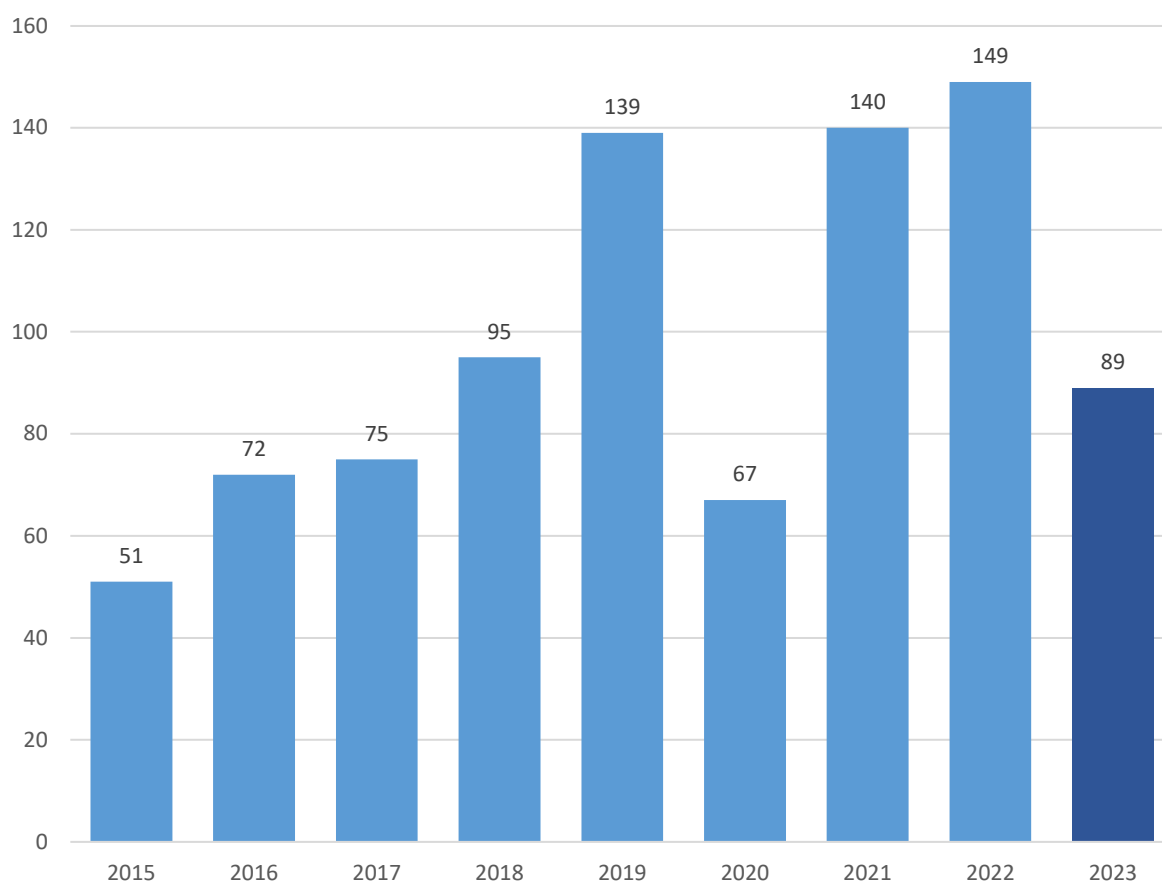


Pôle Réglementation et contentieux



INFRACTIONS ET TRANSACTIONS CIVILES

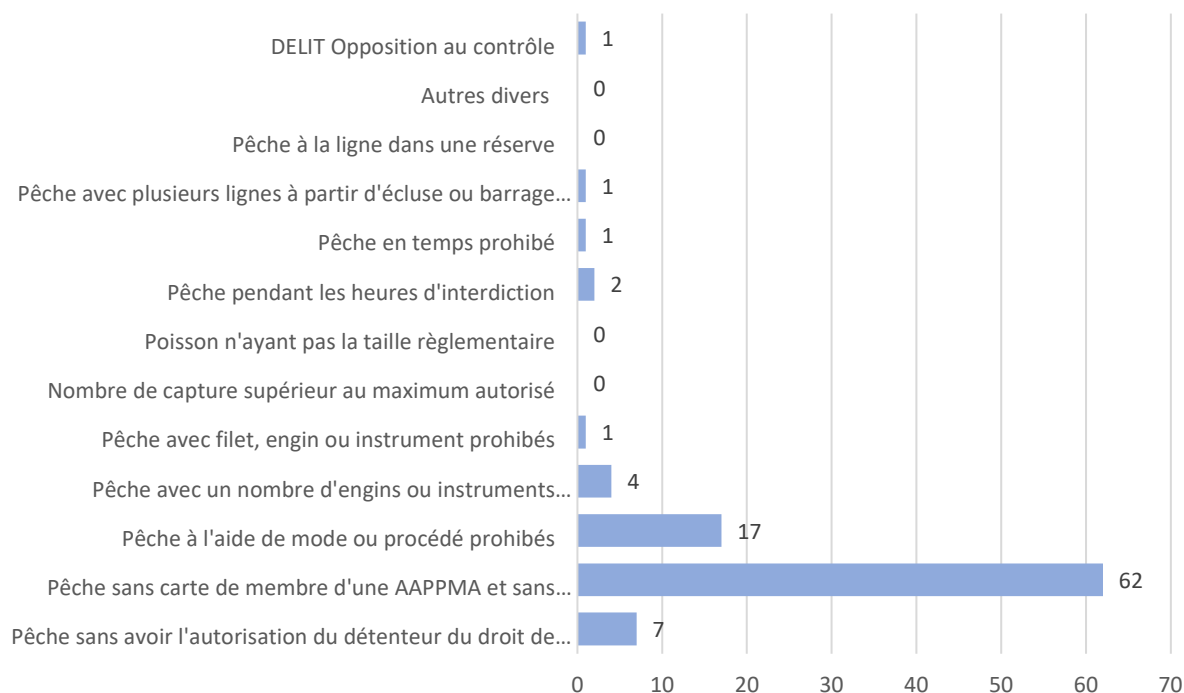
EVOLUTION DU NOMBRE DE PV DE 2015 A 2023



Bilan 2023 = 89 PV

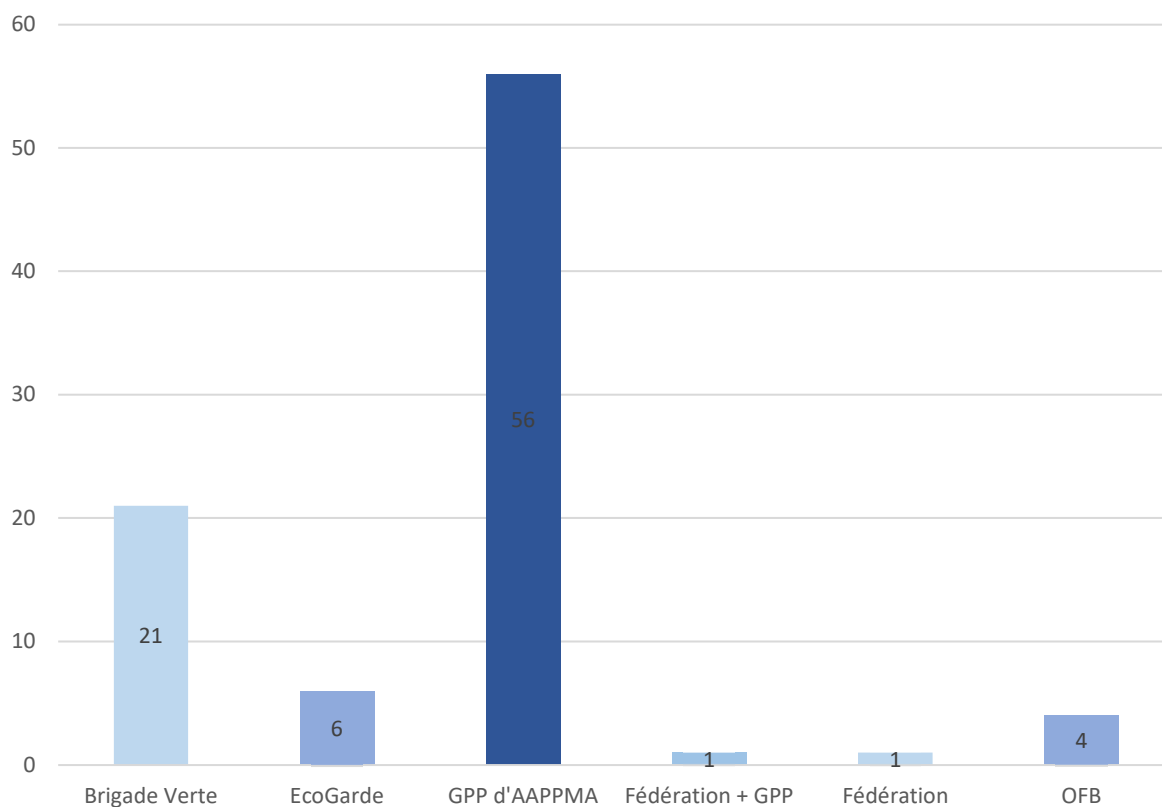


TYPE D'INFRACTIONS RELEVÉES

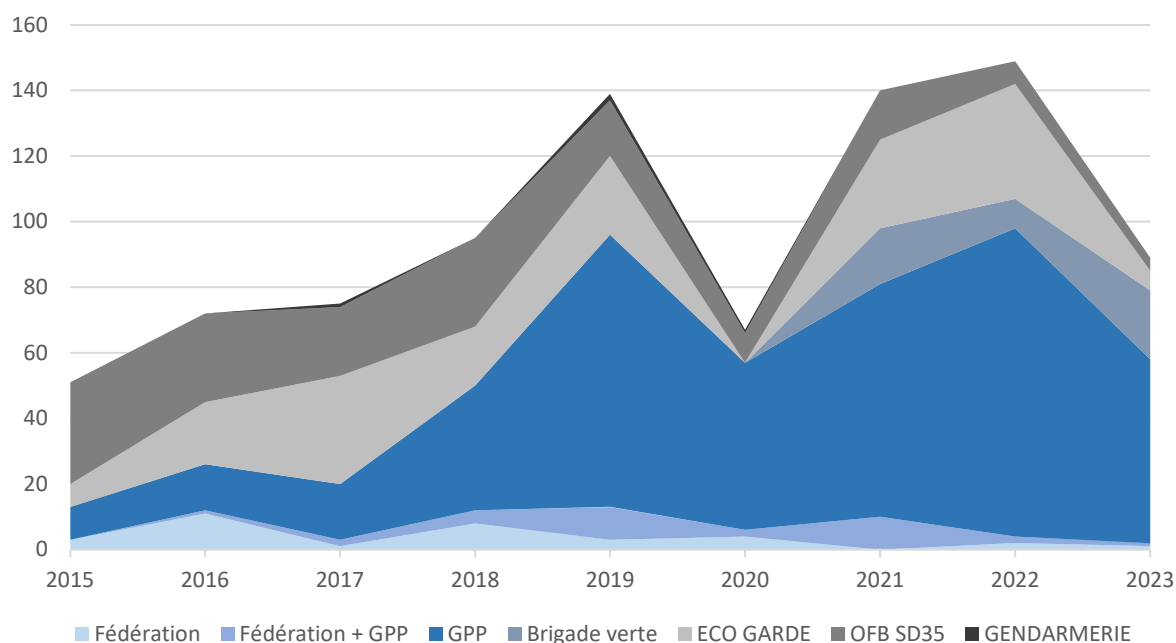


Bilan 2023 = 96 infractions relevées (plusieurs infractions possibles par PV)

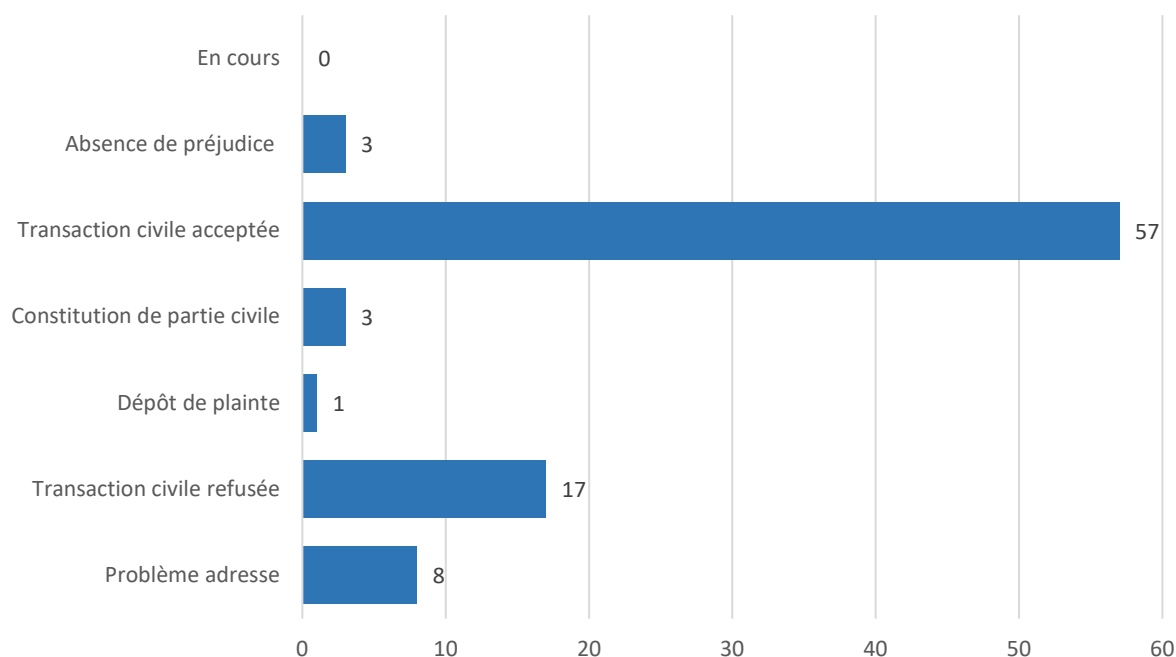
BILAN PV 2023 PAR SERVICE VERBALISATEUR



BILAN PV PAR SERVICE DEPUIS 2015



BILAN POURSUITES CIVILES 2023



Attention, ne présage pas des poursuites pénales pouvant également être décidées par ailleurs par l'Officier du Ministère Public.



POLLUTIONS ET CONTENTIEUX

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTRE L'ARRÊTE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUCTION D'UNE USINE BRIDOR A LIFFRE

Le 28 octobre 2022, la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine, assistée par son Conseil Me Thomas Dubreuil, avait déposé un recours administratif s'opposant au projet de construction d'une usine BRIDOR à Liffré. La Fédération considérait en effet que le projet montrait de nombreux manquements, en particulier sur le déroulement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », et l'inventaire des zones humides : l'avis de la Fédération déposé à l'enquête publique était donc défavorable. Le projet avait malgré tout été autorisé par arrêté préfectoral en date 1er juillet 2022, et la Fédération, considérant les enjeux visés comme primordiaux, avait donc décidé de mener un recours administratif contre le projet.

Or, le 30 mai 2023, soit 7 mois après le recours, le groupe Le Duff a annoncé renoncer à son projet de construction d'usine. A la demande de la société Bridor, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a donc pris le 13 juin 2023 un arrêté d'abrogation de l'arrêté d'autorisation du 1er juillet 2022.



Pour autant, la Fédération avait maintenu sa requête, qui a été rejetée définitivement par l'ordonnance du 1er décembre 2023. La procédure est donc close.

POLLUTION DE LA SEICHE PAR LA SOCIETE LACTALIS DE RETIERS

La société Laitière de Retiers (groupe Lactalis) a été condamnée en mai 2019 suite à la pollution de la rivière de la Seiche en août 2017 à une amende de 250 000€ et à l'indemnisation des parties civiles, dont la Fédération de pêche 35.

La Fédération avait également invoqué des réparations au titre du préjudice écologique, mais par un jugement du 12 février 2021, le Tribunal a estimé que la Société Laitière de Retiers avait de fait déjà mis en œuvre des mesures de réparation, en s'appuyant sur un arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 2 novembre 2020. Cet arrêté prescrivait la mise en œuvre d'une mesure de réparation écologique consistant à rétablir la continuité écologique sur un ouvrage de la Seiche situé à proximité

de la zone de pollution. Du point de vue de la Fédération, cette mesure n'était pas de nature à réparer les dommages causés par la pollution, et elle s'était positionnée défavorablement lors du passage de l'arrêté au CODERST.

Cependant, malgré cette position, nous constatons qu'à ce jour, et plus 1,5 ans après la date butoir fixée dans l'arrêté, aucune mesure de réparation n'a été mise en œuvre.

La Fédération avait interpellé à plusieurs reprises les services de l'Etat sur cette non-exécution de l'arrêté de prescription, sans retour. C'est pourquoi, et après plusieurs mois sans aucune réponse de la Préfecture, la Fédération a souhaité engager une procédure de recours gracieux puis de recours administratif auprès du Tribunal Administratif de Rennes pour non-exécution des prescriptions de l'arrêté. Elle a missionné Me Dubreuil, avocat au barreau de Vannes spécialisé en droit de l'environnement, pour rédiger ce recours.

Bien que les mesures prescrites pour la réparation ne soient pas, de notre point de vue, de nature à satisfaire une réparation à la hauteur des dommages, nous ne pouvons laisser passer sans réagir l'inaction totale de la SLR en la matière. En effet, nous avons alerté la SLR et les services de l'Etat sur la quasi « infaisabilité » des mesures, en particulier en raison de contraintes techniques et foncières. Nous constatons à ce jour que notre analyse était fondée puisqu'aucune mesure n'a été mise en œuvre. Le recours est en cours d'instruction.

POLLUTION DU RUISSEAU DU THELOHIER ET DE LA DONAC (AOUT 2023)

Une très lourde pollution est survenue sur le ruisseau du Thélohier et sur rivière de la Donac à la fin du mois d'août 2023 : une forte charge de polluant provenant d'une exploitation d'élevage s'est déversée dans le ruisseau du Thélohier provoquant une mortalité piscicole et d'invertébrés aquatiques totale sur plus de 16 km de cours d'eau. Toutes les espèces peuplant le cours d'eau ont été touchées : principalement les anguilles, les loches et des truites sauvages (une des rares populations dans le 35). Suite à cette pollution, un arrêté de fermeture de la pêche a été promulgué sur les communes de La Baussaine, Tinténiac, Québriac, Saint Domineuc, la Chapelle aux Filtzméens, Cardroc et Miniac sous Bécherel. Des plaintes ont été déposées par la Fédération et l'Union des Pêcheurs de Rennes.

De nombreux signalements de pollution ont été transmis à la Fédération et ont fait l'objet de déplacements et de constats et de transmission aux services de police de l'eau par les agents de la Fédération.

Pôle Développement

MAISON PÊCHE ET NATURE

PROGRAMMES D'ANIMATION GRAND PUBLIC

Des programmes d'animation pour le grand public ont été mis en place pendant les vacances de printemps, d'été, d'automne et d'hiver.



A la demi-journée, journée ou sous forme de stages, ces animations ont fait le plein. Près de **265 personnes** y ont participé.

Nouveauté : les journées pêche thématiques

Dans le cadre de son stage à la Maison Pêche et Nature, Lucas Bartier, en formation BP JEPS éducateur « pêche de loisirs » au CFPPA de Caulnes, a développé en 2023 des journées pêche thématiques. Cette formule avait pour objectif de présenter une technique de pêche sur une journée complète, en semaine et sur un lieu différent à chaque fois. Les 7 animations proposées, baptisées « 1 jour, 1 lieu, 1 technique », ont remporté un franc succès et ont été très appréciées des participants (40 au total).



CENTRES DE LOISIRS

333 personnes, issues de structures de tout le département, ont participé à ces animations (principalement d'initiation à la pêche au coup).

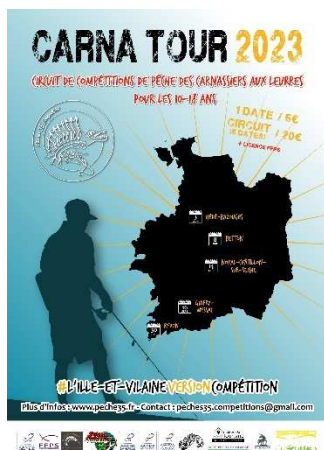


ATELIERS PÊCHE NATURE

3 Ateliers Pêche Nature (8-12 ans, 12-16 ans et seniors) ont été animés en 2023, accueillant chacun 8 participants. 69 séances ont été animées dans le cadre de ces APN.



COMPETITIONS



La Fédération et le club « Pêches 35 Compétitions » ont organisé en 2023 la quatrième édition du Carna Tour, circuit de compétition de pêche des carnassiers pour les 10-18 ans.

Le Carna Tour 2023 a de nouveau rencontré un grand succès, attirant de 18 à 25 jeunes pêcheurs par date.

Pour la première année, des circuits jeunes étaient organisés dans les 4 départements bretons en 2023. Tous ces circuits devraient être renouvelés et une finale régionale est en projet. Des circuits de pêche au coup devraient en outre voir le jour.



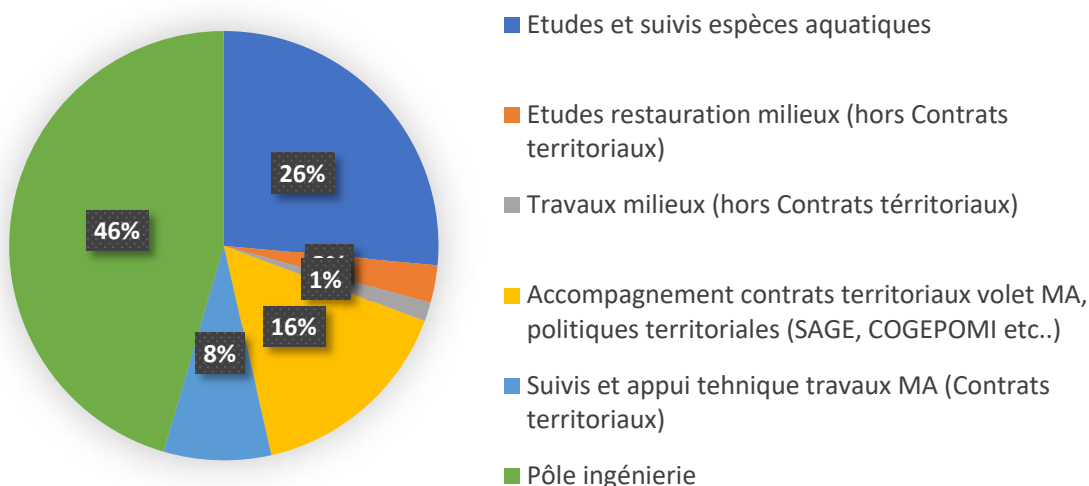
EVENEMENTIELS

La Fédération a organisé et participé à différents événementiels tout au long de l'année 2023 : Foire Internationale de Rennes, Du Bruit dans la Cambrousse, Fête de la Pêche, A dimanche sur le canal....



Pôle Milieux

REPARTITION GENERAL DE L'ACTIVITE DU PÔLE MILIEUX



L'activité du pôle milieu en 2023 balaye différents domaines, dont quelques opérations sont résumées ci-après.

ETUDES ET SUIVIS DES ESPECES AQUATIQUES

Les suivis biologiques réalisés par la Fédération concernent les espèces anguille, saumon, lamproie marine, truite et brochet.

TRUITE

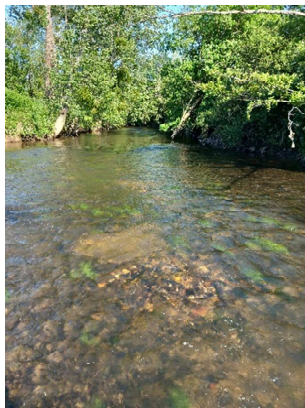
Un réseau de pêche électrique est déployé chaque année sur une quinzaine de stations pour suivre l'état des populations de truites naturelles sur les bassins salmonicoles du département. La campagne d'échantillonnage de 2023 s'est déroulée sur 15 des 16 stations que compte le réseau Vigitruite du département 35. Au total, il a été capturé 251 truites, dont 163 individus 0+ et 51 individus 1+. Les résultats sur les 15 stations sont globalement mauvais, et très hétérogènes, avec 95 individus pêchés sur seulement 3 stations. Les conditions hydrologiques de 2023 ont été marquées par une baisse importante des débits en période d'émergence (février/avril) et des coups d'eau successifs sur le mois d'août, ce qui a pu être préjudiciable aux populations.

SAUMON ATLANTIQUE

Le suivi des stocks de saumon atlantique est réalisé par des pêches électriques de juvéniles de saumons en septembre (indices d'abondances). La population naturelle du bassin (arrêt des alevinages en 2010), après une tendance à une hausse globale de la production depuis 1998 (amélioration des habitats, restauration de la continuité écologique), subit une baisse significative depuis ces 10 dernières années. L'indice moyen pondéré annuel est de **5.7**, ce qui situe 2023 comme une année "très mauvaise", et comme **l'une des plus mauvaises années jamais observées depuis 1998**. Pour autant, en 2023, les conditions de migration/reproduction et de survie sous graviers ont été relativement favorables. Bien que difficile à interpréter, cette mauvaise reproduction pourrait être la conséquence des effets combinés de la sécheresse de 2022 (mortalité de géniteurs) et des débits particulièrement faibles du printemps dernier. L'évolution des IA ces 10 dernières années marque une baisse significative, accentuée par des résultats très faibles et moyens récurrents. La production reste très variable d'une année sur l'autre, marquant la persistance des problématiques de continuité sur certains axes, ainsi que de qualité moyenne des milieux. La population, bien qu'installée, semble se fragiliser davantage d'année en année.



LAMPROIE MARINE

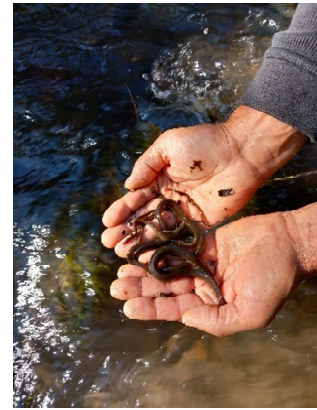


L'année 2023 se caractérise par une intensité moyenne de migration, en légère baisse mais globalement du même ordre qu'en 2022, rompant ainsi la série de 5 années consécutives en « très faible intensité ». Les conditions d'observation ont été globalement favorables, hormis la première quinzaine de mai au regard d'un épisode hydrologique ayant intensifié la turbidité de l'eau.

Le nombre de frayères en 2023 sur le Couesnon et la Loysance s'établit à 224 (contre 240 en 2022). Le niveau de migration semble être un des plus hauts enregistrés depuis les années exceptionnelles de 2014 à 2016, lors desquelles une forte intensité avait été observée. Au regard des résultats des années précédentes, la migration de l'année 2023 peut être qualifiée de moyenne et correcte, en comparaison des meilleures années observées avant 2016. Les résultats de 2014 à 2016, apparaissent comme exceptionnels, sans que l'on puisse en expliquer l'origine. Le front de colonisation est contraint au niveau du Moulin de Quincampoix sur le Couesnon et du Moulin de la Chattière sur la Loysance, ce qui le situe à moins de 40% de son potentiel. Ces ouvrages ne sont franchis qu'exceptionnellement lorsqu'une forte intensité de migration est combinée à des conditions de débits soutenus. Or, le potentiel en termes de surfaces de frayères est important en amont de cet ouvrage lors d'années à hydrologie favorable à la migration et au franchissement des ouvrages, comme l'atteste la présence de frayère à lamproies très en amont sur le Couesnon et en aval du Moulin de Saint-Jean sur Couesnon.

ANGUILLE

Les résultats des suivis des jeunes anguilles par pêches électriques démontrent un recrutement très faible en 2023, un constat malheureusement habituel depuis de nombreuses années. Un passage exceptionnel de civelles au barrage d'Arzal (1,5 tonne en 2023 contre 80 à 280 kg ces dernières années) nous offre cependant une petite note d'espoir. En 2023, les suivis ont été réalisés sur le Couesnon, le Meu et le Semnon. Le recrutement reste globalement très insuffisant pour permettre un renouvellement du stock et la production de géniteurs. La population d'anguilles, en particulier sur l'amont des bassins est vieillissante voire relictuelle. **L'espèce anguille est toujours en danger d'extinction.**



BROCHET



Deux sites de marais dans le département font l'objet de suivis de la reproduction du brochet dans le département : le marais de Gannedel à La Chapelle de Brain, Espace Naturel du Département d'Ille-et-Vilaine, et le marais de la Roche du Theil, pour partie propriété de la Fédération, qui y poursuit sa politique d'acquisition, soutenue par l'Agence de L'eau Loire-Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. Les suivis menés depuis 2022 sur ces deux marais, consistent, à l'aide d'un piège positionné à l'exutoire, à piéger les jeunes brochetons qui rejoignent la Vilaine durant la période de vidange (avril-mai). Les suivis réalisés en 2023 ont montré un succès de la reproduction sur les deux marais, avec un échantillonnage de plusieurs

dizaines de brochetons, qui contribueront fortement au soutien de la population naturelle de brochet sur la Vilaine.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une partie de l'activité se concentre toujours sur l'accompagnement des collectivités territoriales (syndicats de BV, communautés de communes et établissement public territorial du bassin de la Vilaine) dans leurs programmes de restauration des milieux aquatiques. Ci-dessous, 2 actions particulièrement ambitieuses réalisées en 2023.

Une renaturation complète du ruisseau des Coursières

Le ruisseau des Coursières, petit cours d'eau situé en tête du bassin versant de la Minette à Maen Roch, a fait l'objet d'ambitieux travaux de restauration à l'automne 2023. Cette action, portée par le Syndicat mixte de la Loisanche et de la Minette, a été initiée suite à une sollicitation des propriétaires agriculteurs, engagés dans une transition agroécologique de leur exploitation. Ce petit cours



d'eau avait historiquement subi de fortes altérations : busage, étang sur cours, chenalisation (simplification de son tracé et surdimensionnement de son lit). Les travaux ont associé la remise à ciel ouvert du ruisseau, l'effacement de l'ancien étang et la renaturation de son lit, permettant au cours d'eau de retrouver sa sinuosité, une diversité d'écoulement et un gabarit naturel (ses dimensions étant jusqu'à 15 fois supérieures avant !). Les bénéfices de cette action sont multiples, tant sur les fonctionnalités biologiques du ruisseau (continuité, diversité d'habitats) que sur la ressource en eau (restauration des échanges entre le ruisseau et sa nappe, augmentation de ses capacités d'autoépuration). Ont en outre été créés des talus ainsi que deux mares recueillant les drains et eaux pluviales de la ferme. Ce panel d'actions complémentaires a ainsi permis une renaturation complète de ce fond de vallée sur 350 m. Cette action a été réalisée grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département d'Ille-et-Vilaine, Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération.

Un chantier d'envergure exceptionnelle sur le bassin du Garun

D'importants travaux de restauration ont été réalisés entre mars et septembre 2023 sur le ruisseau du Borgnet, un affluent du Garun, à Saint-Méen-le-Grand. Ce chantier se distingue par ses dimensions exceptionnelles ainsi que par la diversité des actions réalisées. Porté par l'unité de Gestion Vilaine Ouest, ce projet a ainsi combiné la renaturation du ruisseau (remise en talweg et



diversification de ses écoulements) sur 2 400 m, la suppression d'un étang sur cours et la déconnexion de 2 autres plans d'eau, le retrait de remblais et la restauration de 19 ha de zones humides, la plantation d'arbres en bord de cours d'eau ainsi que de haies, la création d'une quinzaine de mares et la déconnexion du réseau d'eaux pluviales ! Cet ensemble d'actions complémentaires, associant problématiques urbaines et rurales, va considérablement améliorer les échanges entre le cours d'eau, sa nappe et ses zones humides apportant des bénéfices sur la ressource en eau à la fois quantitatifs et qualitatifs. Le cours d'eau et ses zones humides renaturés ainsi que les mares vont en outre fournir un ensemble d'habitats variés favorables à la faune et la flore aquatiques. Ces travaux ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

PÔLE INGENIERIE

L'année 2023 est marquée par une forte augmentation de l'activité du pôle ingénierie : la **FDPPMA35 a en effet développé cette nouvelle activité « d'expertise et d'ingénierie » par la mise à disposition d'une compétence opérationnelle au service des acteurs du territoire**. Afin de mener à bien cette nouvelle activité, la FDPPMA35 a créé fin 2022 un poste permettant d'offrir une qualité d'expertise et d'ingénierie dédiée aux projets de gestion et de restauration par la production d'un travail supplémentaire au service des milieux aquatiques. Cette mission est réalisée sous la forme de prestations indemnisées, pour couvrir les frais engagés par la Fédération. En **2023**, le pôle ingénierie a ainsi mené **10 projets de restauration de milieux**, et dispensé plusieurs **sessions de formation auprès d'acteurs publics ou professionnels**, pour un montant total de près de **60 000€**. Différents types d'études et de réalisations ont été mis en œuvre : création de mares en forêt d'Araize pour le Conseil

Départemental 35, étude et proposition de scénarios pour la restauration de la continuité écologique sur le Moulin de Cherhal (Aron) pour le SI Chère-Don-Isac, étude du fonctionnement hydraulique d'un site naturel en vue de la restauration d'habitats d'intérêt communautaire pour Bretagne Vivante, étude et mise en œuvre de la restauration de cours d'eau et de zones humides à Etrelles (BV Vilaine) et à Irodouer (BV Rance), respectivement pour Eaux et Vilaine et la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban, études de franchissement d'ouvrages et de scénarios pour la suppression et la remise en état d'anciennes lagunes pour Rennes-Métropole.



Comptes 2023



L'EXPLOITATION

Ressources d'exploitation	2023	2022	Variation
Subventions	233 642 €	271 520 €	-13,95 %
Cartes de Pêche	408 317 €	398 551 €	+ 2,45 %
Prestations + Animations	71 827 €	37 224 €	+ 92,96 %
Produits divers (PV)	44 429 €	41 325 €	+ 7,51 %
Reprise Provisions	2 728€	51 814 €	- 94,73 %
Total Produits Exploitation	760 943 €	800 435 €	- 4,93 %

Des produits d'exploitation en baisse par rapport à 2022 de 4,93 %

Les faits significatifs pour les ressources sont :

➤ **Une baisse des subventions de 13.95% par rapport à 2022 :**

- Des subventions non renouvelées en 2023 :
 - ✓ Les subventions de l'AELB et du CD 35 pour le poste de technicien appui qui se terminait en juillet 2022 soit sur 6 mois, (17821,50€ AELB et 22470€ pour le département)
 - ✓ Des subventions Europe 11430€ pour les poissons migrateurs en 2022
- Les autres subventions, (acquisition matériel, animations, réunion gpp) restent constantes. Augmentation du Kit Emploi FNPF de 8000€

➤ **Les Cartes de pêche +2.45 % :**

- Malgré une baisse des ventes de cartes annuelles, l'augmentation du prix des cartes en 2023 a permis de compenser la perte de revenu (+2,45%)



➤ **Prestations et Animations, une hausse de 92.96% :**

- Fortes hausses des prestations suite aux différentes études faites en 2023 par le poste Ingénierie crée en octobre 2022 (41 103€ de prestations en 2023)
- Moins de pêche électrique en 2023 mais de nouveaux dossiers, par exemple, rédaction du plan Musé'O (2 660€), un dossier suivi piscicoles avec la région Bretagne (3 991€) et une pêche de sauvetage (1 529€)
- Pour les Animations, nous avons une hausse de 2 177€ car nous avons pu proposer plus d'animations lors de l'été 2023 par l'embauche d'un CDD animateur pendant 4 semaines

➤ **Produits divers (dont PV) une hausse de 7.51% :**

- Nous enregistrons en 2023, le règlement d'un dossier pollution sur le Garun (13 763€) que nous n'avions pas en 2022, mais cela reste un produit exceptionnel !
- Une baisse de 48% des PV d'infractions (3436€) que nous pouvons expliquer par une baisse d'activité des Eco gardes et une démission d'un GPP très actif. La météo estivale de juillet étant très pluvieuse, il y avait moins de pêcheurs au bord de l'eau et moins de contrevenants
- Nous n'avons pas eu de sinistres indemnisés en 2023 par notre assurance (en 2022, il y a eu 2 effractions de garage)

➤ **Reprise des provisions, une baisse de 94.73% :**

- Plus de dossier « risques » en attente donc plus de reprise de provision, seule une reprise de 2 728€ pour le dossier Vigitruite 2022 et lamproies 2020 alors que nous avions eu en 2022, une reprise de provision de 31 149€ pour la pisciculture d'Antrain

Soit un total de produits d'exploitation de 760 943 €

Les charges d'exploitation	2023	2022	Variation
Charges fonctionnement	239 371 €	272 562 €	-12,18 %
Charges du Personnel	424 023 €	381 014€	+ 11,29 %
Impôts-taxes et frais divers	41 749 €	31 892 €	+ 30,91 %
Total charges exploitation	705 143 €	685 468 €	+ 2,87 %

Une hausse des charges d'exploitation de 2.87 %

➤ **Les charges de fonctionnement en baisse de 12.18 % :**

- Malgré une hausse des dépenses d'énergie de +50% (EDF et chauffage), nous enregistrons globalement moins de charges de fonctionnement en 2023, en baisse de 33 191€ par rapport à 2022
- ✓ En 2023, nous avons mis un terme à la prestation de l'Adapei pour l'entretien des étangs du Rheu et n'avons pas eu autant d'entretien d'étangs ou marais qu'en 2022 (marais de la Roche du Theil pour 5430€, rehaussement ligne d'eau passe à Antrain pour 2 112€ et différentes réparations à l'étang de Poscé pour 1 200€) soit - 14 727€ en 2023 par rapport à 2022 pour ce poste d'entretien.
- ✓ Le poste entretien et réparation de la Fédération est également en baisse par rapport à 2022 où nous avons eu beaucoup de dépenses suite aux effractions et à la sécurisation du garage (-4 904€)
- ✓ Une renégociation de la prestation du commissaire aux comptes a permis de réduire de 3 844€ les dépenses en 2023
- ✓ En 2022, nous avons enregistré une provision pour risque de 8 330€ pour les subventions de l'Europe et en 2023 nous provisionnons un risque de 8 000€ suite à la loi prévoyant l'acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie non professionnelle

➤ **Charges du personnel en hausse de 43 009€ en 2023 :**

- Nous avons comptabilisé deux départs en 2023 :
 - ✓ Un licenciement pour inaptitude à tous les postes de la fédération pour la secrétaire titulaire et la fin du CDD pour le poste d'ingénierie. Ces départs entraînent des couts supplémentaires par le paiement des primes (licenciement ou fin de contrat) et des congés payés restant, soit environ 22 770€ pour 2023
- En 2023, nous avons fait appel à un animateur supplémentaire durant 4 semaines, en été pour un cout de 2 461€ et le poste du technicien ingénierie a été valorisé sur 12 mois en 2023 contre 9 mois en 2022,
- Augmentation des salaires et des indemnités indexés sur l'évolution du smic
- Impôts et taxes : + 2 913€ d'impôts en plus en 2023, essentiellement dû à la taxe des salaires (+2893€), Notre masse salariale ayant évoluée, nous dépassons l'abattement octroyé aux associations.

Nous avons également réglé les fiches actions mises en place en 2023 et l'aide pour les APN.

Soit un total de charges d'exploitation de 705 143 €



LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'exploitation	2023	2022	Variation
Produits Exploitation	760 943 €	800 435 €	- 4,93 %
Charges Exploitation	705 143 €	685 468 €	+ 2,87 %
Résultat d'exploitation	55 800 €	114 967 €	- 51,46 %

Le résultat d'exploitation apparaît de nouveau excédentaire de 55 800€ Il est certes inférieur à l'année précédente mais essentiellement dû au fait de la reprise de provision pour risque de la pisciculture d'Antrain en 2022 pour 31 419€.

LE RESULTAT FINANCIER

Résultat Financier	2023	2022
Charges financières	112 €	200 €
Produits financiers	39 371 €	5005 €
Résultat Financier	+ 39 259 €	+4 805 €

Les charges financières sont en baisse car un des prêts pour La Pêchetière est arrivé à son terme au 1^{er} trimestre 2023. Alors que les produits financiers sont en hausse suite au placement financier de toutes les ventes d'immobilisations de ces dernières années (terrain, siège, pisciculture). Nous avons bénéficié de l'évolution des taux d'intérêt en 2023

Soit un résultat financier excédentaire de 39 259 €

	2023	2022
Résultat Courant avant impôt	95 059 €	119 772 €

Le résultat avant impôt est le résultat d'exploitation + le résultat financier.

En 2023, il est en excédent de 95 059 € en baisse par rapport à 2022 (119 772 €). Cette diminution est liée au résultat d'exploitation 2023 inférieur à celui de 2022.



LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2023	2022	Variation
Produits Cession	177 717 €	80 000 €	+122.15 %
Reprise subv invest+ N-1	46 408 €	79 627 €	-41.72 %
Total produits exceptionnels	224 125 €	159 627 €	+40.41 %

	2023	2022	Variation
Charges Cession	101 836 €	14 516 €	+ 601.54 %
Subvention non perçue et charges exceptionnelles	16 829 €	22 090 €	-23.82 %
Total charges exceptionnelles	118 665 €	36 606 €	+ 224.17 %

	2023	2022	Variation
Résultat exceptionnel	105 460 €	123 021 €	-14,27 %

Les produits de cession sont les ventes d'immobilisation En 2022, il y a eu la vente de l'étang de Poscé et en 2023 l'étang de la Roussière pour 173 000€ + 4 717 € d'indemnisation du sinistre de la remorque

Reprise des subventions d'investissement :

En 2022, nous avons soldé tous les dossiers de subventions des parcours qui arrivaient à leur terme, En 2023, nous avons uniquement les reprises des subventions en lien avec l'immobilisation des investissements financés par subventions

Total des produits exceptionnels est de 224 125 € en 2023

Les charges de cession :

Ces charges de cession correspondent à la reprise comptable du prix d'acquisition du bien vendu, soit 14 516€ en 2022 pour l'étang de Poscé et 101 836 € pour l'étang de la Roussière

Les subventions non perçues :

Correspondent aux différentes régularisations des dossiers subventions pour lesquels nous n'obtiendrons pas le montant demandé et régularisations avec les dossiers de l'Europe

Total des charges exceptionnelles est de 118 665 €

Un résultat exceptionnel de 105 460 € encore très important mais éphémère car lié à la vente de terrain.

A partir de 2024, nous n'aurons plus de cession immobilière.



LES RESULTATS

	2023	2022
Résultat d'exploitation	55 800 €	114 967 €
Résultat Financier	39 259 €	4 805 €
Résultat Exceptionnel	105 460 €	123 021 €
Impôts sur les locations et les revenus financiers	- 454 €	- 354 €
Résultat Net Comptable	200 065 €	242 439 €

Le résultat de cet exercice 2023 est en excédent de + **200 065 €** dont 105 460 € de résultat exceptionnel.

Malgré une augmentation du prix des cartes en 2023, nous avons maintenu nos effectifs ce qui nous a permis de compenser les augmentations dues à l'inflation.

Les résultats d'exploitation et financier nous permettent de stabiliser la situation financière de la fédération.

L'impôt sur les locations et sur produits financiers est en augmentation car les intérêts soumis à cet impôt sont en hausse (454€ en 2023 et 354€ en 2022)

Le résultat net continu de montrer la bonne gestion du fonctionnement de la structure.



Budget prévisionnel 2024



Produits prévisionnels	BP 2024		Charges Prévisionnelles	BP 2024
Prestations de service et produits divers	40 285 €		Frais fonctionnement	210 552 €
Subventions	252 423 €		Masse Salariale et Impôts	408 211 €
Cartes de Pêche	402 500 €		Subventions versée réunion+ Fiche Action	50 543 €
Reprise de provisions et amort	28 640 €		Provisions et amortissements	76 493 €
Produits financiers	30 000 €		Frais Financiers	56 €
TOTAL PRODUITS	753 848 €		TOTAL CHARGES	745 855 €

Résultat prévisionnel hors exceptionnel 2024	+7 993 €
---	-----------------



ANNEXES

